

La construction neuve de logements résultats à fin juillet 2017

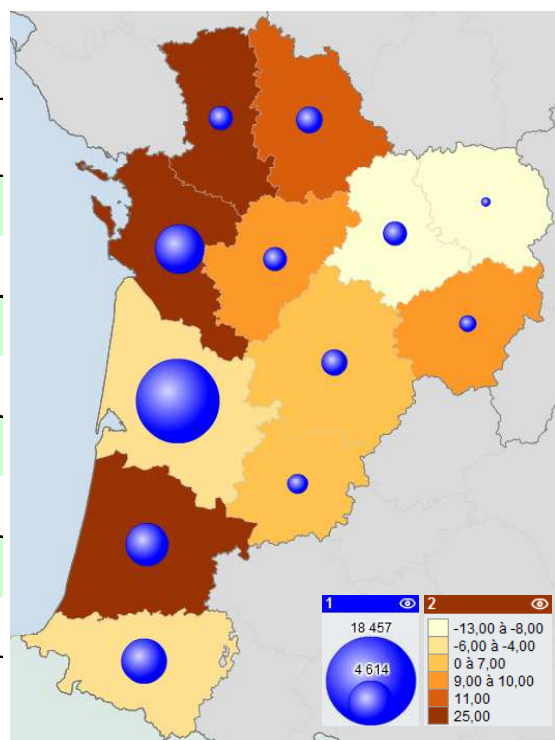


Logement Construction

La construction neuve de logements

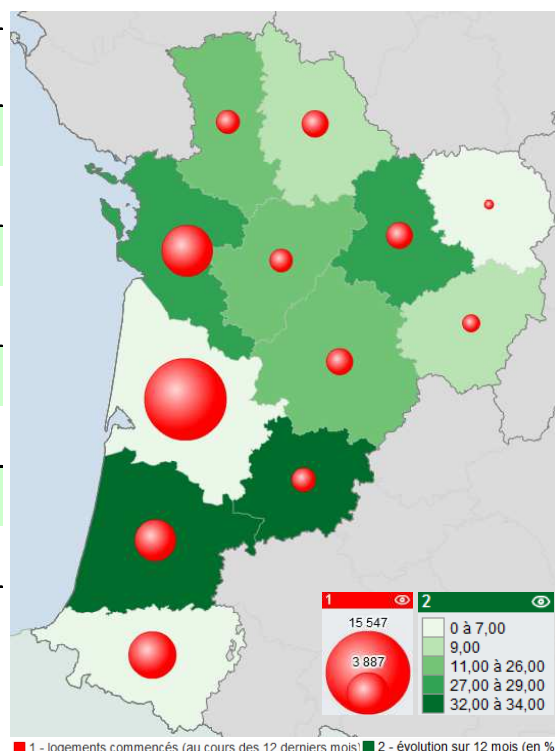
Nombre de logements autorisés

	d'août 2016 à juillet 2017	Nouvelle- Aquitaine	France métropolitaine
individuels purs	Nombre ¹	19 671	135 868
	évolution ²	18%	16%
individuels groupés	Nombre ¹	5 491	47 089
	évolution ²	-3%	6%
collectifs et en résidence	Nombre ¹	19 804	284 821
	évolution ²	-6%	14%
Total logements	Nombre ¹	44 966	467 778
	évolution ²	4%	14%



Nombre de logements commencés

	d'août 2016 à juillet 2017	Nouvelle- Aquitaine	France métropolitaine
individuels purs	Nombre ¹	16 992	118 842
	évolution ²	16%	16%
individuels groupés	Nombre ¹	4 740	35 652
	évolution ²	8%	4%
collectifs et en résidence	Nombre ¹	18 233	234 374
	évolution ²	9%	17%
Total logements	Nombre ¹	39 965	388 868
	évolution ²	12%	15%



¹ - les logements retenus correspondent à une création de surface
² - les variations en % sont calculées par rapport aux 12 mois précédents
Source : SDES - Sit@del2 en dates réelles estimées à fin juillet 2017

LOGEMENTS AUTORISES

d'août 2016 à juillet 2017	individuels purs		individuels groupés		collectifs et en résidence		Total logements	
	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²
	16 - Charente	845	11%	298	89%	288	-25%	1 431
17 - Charente-Maritime	3 310	23%	953	31%	2 059	25%	6 322	25%
19 - Corrèze	593	28%	88	-7%	78	-43%	759	9%
23 - Creuse	171	-8%	33	74%	0	-100%	204	-8%
24 - Dordogne	1 413	15%	203	-17%	112	-23%	1 728	7%
33 - Gironde	5 717	19%	1 766	-32%	10 974	-8%	18 457	-4%
40 - Landes	2 298	28%	752	26%	1 718	20%	4 768	25%
47 - Lot-et-Garonne	765	13%	200	8%	122	-25%	1 087	6%
64 - Pyrénées-Atlantiques	1 728	12%	482	-12%	3 267	-13%	5 477	-6%
79 - Deux-Sèvres	888	4%	250	103%	318	68%	1 456	25%
86 - Vienne	1 124	28%	293	12%	394	-21%	1 811	11%
87 - Haute-Vienne	819	13%	173	48%	474	-44%	1 466	-13%
TOTAL Nouvelle-Aquitaine	19 671	18%	5 491	-3%	19 804	-6%	44 966	4%

LOGEMENTS COMMENCES

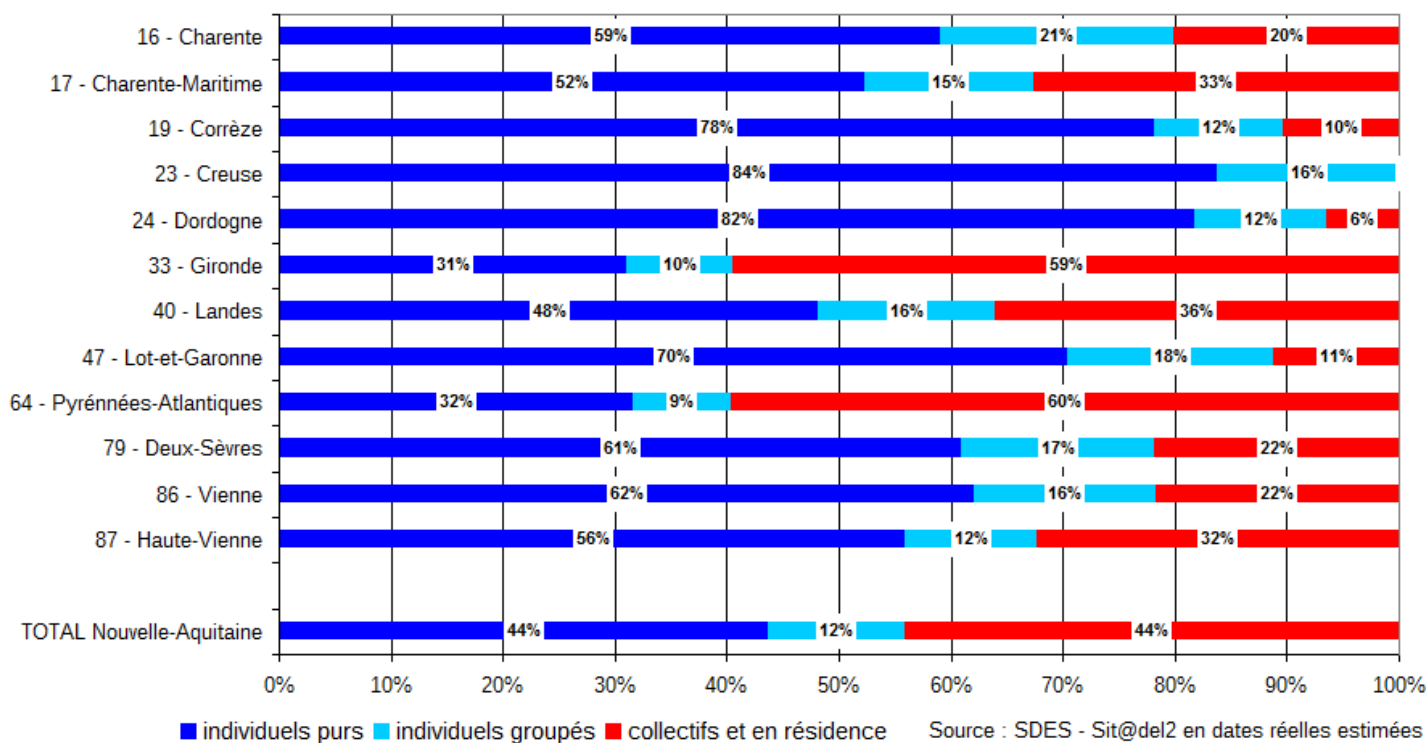
d'août 2016 à juillet 2017	individuels purs		individuels groupés		collectifs et en résidence		Total logements	
	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²
	16 - Charente	774	12%	197	34%	215	9%	1 186
17 - Charente-Maritime	2 956	23%	835	57%	2 217	29%	6 008	29%
19 - Corrèze	492	17%	84	-9%	129	-3%	705	9%
23 - Creuse	168	5%	19	19%	10	-23%	197	4%
24 - Dordogne	1 243	10%	247	66%	127	-32%	1 617	11%
33 - Gironde	4 702	15%	1 719	-13%	9 126	-3%	15 547	0%
40 - Landes	1 951	21%	557	103%	1 319	37%	3 827	34%
47 - Lot-et-Garonne	694	10%	150	-38%	429	> +200 %	1 273	32%
64 - Pyrénées-Atlantiques	1 501	9%	409	-17%	3 262	10%	5 172	7%
79 - Deux-Sèvres	800	4%	158	60%	289	133%	1 247	26%
86 - Vienne	993	23%	239	-9%	374	-6%	1 606	9%
87 - Haute-Vienne	718	17%	126	3%	736	46%	1 580	27%
TOTAL Nouvelle-Aquitaine	16 992	16%	4 740	8%	18 233	9%	39 965	12%

¹ - les logements retenus correspondent à une création de surface

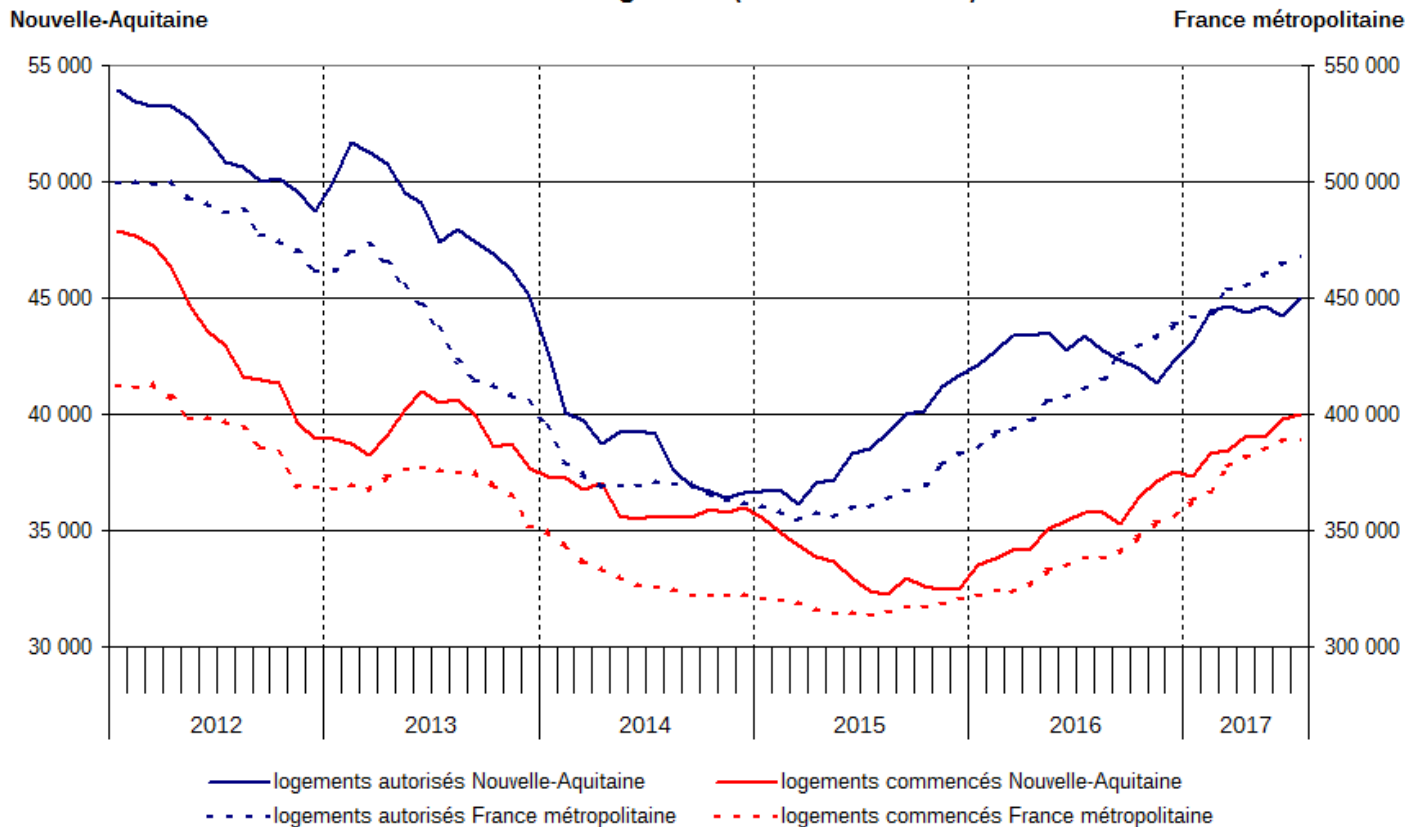
² - les variations en % sont calculées par rapport aux 12 mois précédents

Source : SDES - Sit@del2 en dates réelles estimées à fin juillet 2017

Part des logements autorisés par type et par département (au cours des 12 derniers mois)



Nombre de logements (cumul sur 12 mois)



Source : SDES - Sit@del2 en dates réelles estimées

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier (permis commencés) transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Ces estimations sont ajustées tous les mois. Ainsi, un résultat à un instant t peut être révisé les mois suivants. Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES. (<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>).

On distingue les logements individuels (purs ou groupés), les logements collectifs (appartements) et les logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.). Ces derniers se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Pour en savoir plus

Les résultats pour la région sont téléchargeables en ligne à l'adresse suivante (<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction-r593.html>).

Les séries nationales de données depuis 2000 sont disponibles sur le site du SDES : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr (rubrique construction / logements).

Observation & statistiques

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

Directeur de publication : Patrice Guyot

Rédacteur : Christel Calas
Mission Connaissance et Analyse des Territoires
Pôle Observation Etudes et Statistiques

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/observation-etudes-statistiques-r463.html>

Courriel : poes.micat.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

ISSN : en cours